



REPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DE LA POPULATION**

No. 01-06-21 5107

Port-au-Prince, le 23 JUIN 2021

AVIS

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) porte à la connaissance des importateurs/distributeurs de produits pharmaceutiques régulièrement enregistrés et à tous les professionnels de la santé qu'il est désormais possible d'obtenir une autorisation afin d'importer des stocks de vaccins pour permettre à ceux qui le désirent d'accéder au plus tôt à la vaccination anti-COVID-19. Dans cette perspective, il a été mis en place une procédure accélérée de traitement des demandes de permis d'importation.

A cette fin, les documents suivants doivent accompagner la requête à soumettre au MSPP :

- La liste des vaccins à importer incluant leur composition, leur présentation, leur quantité, leur numéro de lot, leur date d'expiration et leur provenance (laboratoires, pays)
- Une copie certifiée conforme de l'Autorisation d'Utilisation d'Urgence des vaccins, délivrée par le pays d'origine
- L'original du certificat d'analyse par produit et par lot.
- Des informations sur la composition de l'équipe médicale en charge des activités de vaccination ainsi que le calendrier d'exécution;
- Le plan de vaccination incluant des informations sur les équipements disponibles pour le maintien de la chaîne du froid, la surveillance post-vaccinale, la stratégie de détection et de prise en charge des effets secondaires, le personnel ciblé par groupe d'âge et par comorbidité.

Le MSPP se réserve le droit de superviser les sites de vaccination et de les fermer si les règles de sécurité du personnel et de la population ne sont pas respectées.

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population remercie les institutions qui veulent supporter le MSPP dans ce vaste combat contre la Covid-19.

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population compte sur la collaboration des importateurs concernés pour la stricte observance de ces dispositions.


Dr. Marie Gréta ROY CLEMENT
Ministre

